

SECTION 35

Philosophie, littératures, arts

Ces critères sont ouverts, non exclusifs, non hiérarchisés et non strictement cumulatifs.

Recrutement et avancement des chercheurs

Critères pour le concours CRCN

- Qualité scientifique, sérieux et maturité du projet présenté pour la demande de recrutement
- Intérêt, originalité, créativité et précision des travaux ; innovation dans le champ disciplinaire et par rapport aux travaux antérieurs (notamment la thèse)
- Définition claire des étapes et du développement de la recherche
- Qualité, richesse et pertinence des publications compte tenu des spécificités des domaines
- Invitations, communications présentées à des colloques nationaux et internationaux
- Postdoctorats ou collaborations scientifiques avec différentes institutions de recherche, notamment étrangères
- Capacité à s'insérer dans une équipe de recherche, valeur ajoutée à cette équipe

Critères pour le concours DR2

Aux critères précédents s'ajoutent :

- Encadrement d'activités de recherche collectives, nationales et internationales
- Rayonnement national et international : invitations à des conférences, colloques, séjours à l'étranger, publications dans des revues étrangères, traductions, publications en langues étrangères, etc.
- Mobilités thématique ou géographique, apports de ces mobilités
- Participation à l'enseignement, notamment à l'initiation à la recherche et à la formation des jeunes chercheurs au niveau Master et Doctorat
- Responsabilités dans l'administration du laboratoire ou de la recherche, encadrement d'équipes
- Diffusion des connaissances scientifiques et en particulier responsabilités éditoriales
- Diffusion des connaissances auprès du public

Remarque sur la constitution des dossiers de candidatures aux concours chercheurs : pour le concours CRCN, il est recommandé de ne pas excéder une trentaine de pages pour le projet de recherche et une quinzaine de pages pour le rapport sur les travaux effectués ; pour le concours DR2, il est également recommandé de ne pas excéder une trentaine de pages pour le projet de recherche, mais le rapport sur les travaux effectués peut être plus long.

Avancement aux grades CRHC

Les critères sont les mêmes que pour le concours CRCN, avec une exigence renforcée.

Avancement aux grades DR1 et DRCE

Les critères sont les mêmes que pour le concours DR2, avec une exigence renforcée sur les responsabilités collectives et l'encadrement des étudiants et doctorants.

Remarque sur la constitution des dossiers de demande de promotion : pour les avancements DR1 et DRCE, il est souhaitable que le rapport sur les activités et le projet de recherche ne dépassent pas une vingtaine de pages de texte chacun – hors annexes éventuelles.

Évaluation périodique des chercheurs

- Exposé clair des résultats concernant la période évaluée et des attendus de la recherche
- Publications et communications
- Insertion dans le laboratoire (séminaires, colloques...)
- Rayonnement national et international
- Participation à des projets collectifs (ANR, ERC...)
- Expertises scientifiques
- Formation à la recherche, le cas échéant enseignement, encadrement de jeunes chercheurs (mastères, doctorats, postdoctorats), tutorat
- Valorisation et diffusion de la recherche et des connaissances
- Capacité à candidater à des projets locaux, nationaux et internationaux
- NB: les publications fournies avec le dossier peuvent être déposées sur HAL ou sur tout autre plateforme avec accès réservé (Espace Core, etc.)